

Règlement de l'opération « Jeu concours Anniversaire octobre 2015 »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société The Body Shop® (France), SARL au capital de 9 350 000 euros, dont le siège est situé au 51 rue Le Peletier – 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro 414 083 881 RCS Paris (ci-après « la Société Organisatrice ») organise du 1^{er} octobre au 31 octobre 2015 une opération intitulée Jeu concours Anniversaire octobre 2015» sur la boutique en ligne : www.thebodyshop.fr.

Le jeu disponible sur le lien suivant :

www.thebodyshop-anniversaire.fr

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

2.1. L'Opération est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 16 ans, résidant en France métropolitaine ou à Monaco, à l'exclusion des membres de la Société organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

Les participants mineurs jouent sous la responsabilité de leurs représentants légaux et doivent obtenir leur autorisation pour participer à l'Opération. La Société Organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment et de procéder à toutes les vérifications au cours de l'Opération. A défaut de justifier d'une telle autorisation, la participation du mineur sera automatiquement annulée.

2.2. Le joueur dispose d'une tentative par jour et a la possibilité de retenter sa chance chaque jour. Il peut néanmoins avoir 4 chances supplémentaires de jouer en parrainant des amis en les invitant à tenter leur chance eux aussi. Pour le parrainage, le joueur doit fournir les adresses email des personnes qu'il souhaite informer. Ces adresses email ne seront pas réutilisées à des fins commerciales.

2.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans les conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

2.4. La participation à l'Opération est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

2.5. Le grand jeu anniversaire et 100% gagnant (lots ou code promotionnel à valoir sur le site).

ARTICLE 3 : ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération est portée à la connaissance du public via des annonces publicitaires en ligne, via des e-mailings et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : LOTS MIS EN JEU

Lot 1 : 1 an de produits de beauté d'une valeur de 1000€ TTC (12 Beurres Corporels (2 senteurs au choix max) + 24 gels douches (4 senteurs au choix max, à l'exclusion des gels douches parfums) + 12

nettoyants visage (2 au choix au choix) + 12 crèmes jour visage (2 au choix max) + 6 Eaux de Toilette (1 au choix max) + 12 vernis à ongles (4 couleurs au choix max) - Valeur max selon produits choisis : 1300€)

Lots 2 : 50 Coffrets Rituel Karité d'une valeur de 39€ TTC (référence du produit : 33351)

Lots 3 : 15 Crèmes Hydratation Velours au Camélia du Japon d'une valeur de 29€ TTC (référence du produit : 41334)

Bons de réductions valables sur la boutique en ligne uniquement www.thebodyshop.fr jusqu'au 30 novembre 2015 à minuit (nombre de bons de réduction émis en fonction du nombre de gagnants) :

20% sur votre première commande hors nouveautés

5€ offerts sans minimum d'achats hors nouveautés

Livraison offerte dès 15€

Un Gel Douche 250ml offert dès 30€ d'achats

25€ offerts dès 100€ d'achats hors nouveautés

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REMISE DES LOTS

Les personnes souhaitant participer à l'Opération devront jouer au jeu concours en complétant un formulaire d'inscription. Ils devront ainsi préciser leur nom, leur prénom, leur adresse email, leur date de naissance et un mot de passe avant de valider pour accéder à l'animation proposer et ainsi découvrir leur lot.

Les lots seront attribués via à un algorithme soumis au hasard.

ARTICLE 6 : INFORMATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Le gagnant du Lot 1 sera informé de son gain par un email envoyé à l'adresse indiquée lors de sa participation. Il lui sera indiqué de renvoyer un email à l'adresse : Ecommerce.France@thebodyshop.com en indiquant son adresse postale afin que le colis lui soit envoyé.

Les gagnants des Lots 2 et des Lots 3 seront informés de leurs gains par un email envoyé à l'adresse indiquée lors de leur participation à l'Opération. Il leur sera indiqué de renvoyer un email à l'adresse : Ecommerce.France@thebodyshop.com en indiquant leur adresse postale afin que le colis leur soit envoyé.

Les gagnants des bons de réduction auront accès au code leur permettant de profiter de leur avantage directement sur la plateforme du jeu.

Les gagnants des lots 1, 2 et 3 devront répondre à l'email les informant de leur gain dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'email. A défaut, leur Lot sera considéré comme perdu et ne sera pas

remis en jeu. Il leur sera indiqué de renvoyer un email à l'adresse : Ecommerce.France@thebodyshop.com en indiquant leur adresse postale afin que le colis lui soit envoyé.

ARTICLE 7 : INDISPONIBILITE DES LOTS

Les Lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les Lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

ARTICLE 8 : REGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'entière acceptation du présent règlement qui est déposé auprès de SELARL JEROME COHEN, Huissier de Justice de Paris (176, rue du Temple – 75003).

Il est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur :

<http://www.thebodyshop.fr/jeu-concours-anniversaire-octobre-2015.pdf>

ARTICLE 9 : FRAUDES

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de problème technique empêchant de participer au jeu qu'il soit ou non de son fait ou de celui du tiers ayant réalisé le jeu.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de problème technique empêchant de participer au jeu, de dysfonctionnement ou de défaillance de La Poste et, notamment, en cas de perte des Lots lors de leur expédition, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des Lots en raison d'informations erronées fournies par les participants ou si les Lots n'étaient pas réceptionnés par les gagnants dans le délai fixé par la poste. Les lots envoyés par voie postale et revenant avec la mention non réclamée ou n'habite pas à l'adresse indiquée redeviendront la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 12 : DONNEES A CARACTERE PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles des participants est nécessaire à la Société Organisatrice dans le cadre de la bonne gestion de l'Opération. Ces données sont utilisées par la Société Organisatrice et, le cas échéant, ses partenaires, pour les besoins de l'Opération et, le cas échéant, afin de permettre à la Société Organisatrice d'adresser de la prospection commerciale aux participants qui en auront fait la demande expresse.

La Société Organisatrice pourra envoyer un mail aux adresses email indiquées par un participant dans la rubrique parrainage. Cependant, ces adresses email ne seront pas réutilisées à des fins commerciales sauf mention contraire de l'internaute.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à l'Opération disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation des données personnelles les concernant. Les participants peuvent exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : The Body Shop® – 51 rue Le Peletier - 75009 Paris. Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition avant la fin de l'Opération ne pourront pas participer à l'Opération et recevoir un Lot.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

13.1. L'Opération et le présent règlement sont soumis au droit français.

13.2. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse figurant à l'article 1